



ALSACE PROSPECTION



L'association remercie EuroAirport de nous permettre d'utiliser une partie de son ancien logo

Gérard STEYER
Alsace Prospection
26, rue de la Brigade du Languedoc
68128 Village Neuf
Tel : 0967472712
Fax : 0389692712
Courriel : alsaceprospection@wanadoo.fr
Site web : <http://www.alsaceprospection.net>

Madame la Sénatrice
Françoise FÉRAT
Rapporteur de la Commission
De la Culture, de l'Éducation et de la
Communication
15, rue Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Village Neuf le 19 février 2016

Madame la Sénatrice ,

Dans votre réponse vous citez :

Je tiens également à vous informer que je vais déposer une question orale, cela me semble en effet l'action la plus pertinente pour répondre au problème qui nous « occupe »

Il est à craindre que Madame la Ministre de la Culture vous répondra comme les précédents ministres, Mr Frédéric Mitterrand, Mme Filipetti et Mme Fleur Pellerin.

Association d'Alsace-Moselle inscrite au Tribunal de Huningue-Volume :23 Folio9

Siège : 26, rue de la Brigade du Languedoc 68128 Village-Neuf :tel/fax :03-89-69-27-12

e-mail alsaceprospection@wanadoo.fr

Ensemble respectons notre patrimoine archéologique et l'article 542 (JO 24/02/2004)



ALSACE PROSPECTION



L'association remercie EuroAirport de nous permettre d'utiliser une partie de son ancien logo

Je cite :

« *Le patrimoine archéologique un bien culturelle fragile et non renouvelable etc... »*

Dans cette nouvelle loi, le sort des utilisateurs de détecteurs de métaux semble dépendre de l'interprétation qu'en feront les multiples autorités.

Entre archéologues et prospecteurs le conflit continuera, rien ne sera réglé et surtout rien n'ira dans le sens de l'apaisement bien au contraire.

A contrario avec une loi claire sans ambiguïté mais raisonnée les prospecteurs de loisir pourraient s'y retrouver tout comme la très grande majorité des archéologues.

Madame la Sénatrice, j'ai vécu trop de chose, aurais-je des raisons d'espérer ?

Veillez agréer, Madame la Sénatrice, de mon profond respect.

Président de l'association
Gérard STEYER

Pour rappel :

Réponse de Madame Morin :

« *L'examen du projet de loi en cours d'élaboration relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine pourrait être l'occasion d'ouvrir le débat sur ce point. »*

Réponse de Monsieur Bruno Retailleau.

« *Je peux vous assurer que ces éléments viendront enrichir la réflexion de notre groupe sur ce projet de loi. »*

Conclusion : le Sénat a-t-il failli à sa mission ?

Association d'Alsace-Moselle inscrite au Tribunal de Huningue-Volume :23 Folio9

Siège : 26, rue de la Brigade du Languedoc 68128 Village-Neuf :tel/fax :03-89-69-27-12

e-mail alsaceprospection@wanadoo.fr

Ensemble respectons notre patrimoine archéologique et l'article 542 (JO 24/02/2004)